

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2015

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Nathalie DAMIDAUX, Marcel ALGOUD, Jacques L'HUILLIER.

Absents excusés : Jean-François BOUVAT

A été nommé secrétaire de séance : Francis CHEVREUX

Approbation du procès-verbal du 26/01/2015

Approuvé à l'unanimité.

Préparation budgétaire – Compte Administratif 2014 et Budget Primitif 2015

Présentation du fonctionnement du budget par Yves Baudrier et Gilles Couiller, receveur municipal.

Suite à cette présentation, lecture détaillée du compte administratif de l'année 2014, proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2014 et propositions de dépenses/recettes de fonctionnement et de dépenses/recettes d'investissements pour le budget primitif 2015. Le vote définitif se fera lors du prochain conseil municipal.

Christophe Morini souhaiterait que, dans les budgets futurs, un lien soit créé entre recettes et actions de façon à instaurer une habitude tendant à provisionner des recettes pour financer un projet. Cela permettrait de donner un sens au budget et de pouvoir renseigner précisément la population.

Périmètre site Natura 2000 «Rebord méridional du Vercors »

Avis motivé de la commune de St Agnan en Vercors

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de consultation proposé par les services préfectoraux présentant le nouveau périmètre Natura 2000 site FR8201682.

Il rappelle qu'un comité de pilotage a été installé le 2 juillet 2010 pour concertation avec les différents acteurs concernés par ce nouveau périmètre, le PNRV ayant été désigné pour porter l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 situés dans son périmètre.

En concertation avec l'équipe technique du PNRV, la proposition de périmètre ne correspondant pas, en partie, à la volonté exprimée lors des différentes phases de la concertation par les élus de la commune de Saint Agnan en Vercors, les propriétaires et les groupements concernés, **les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demandent une modification du périmètre comme présentée se basant sur :**

⇒ **L'exclusion**, en concordance avec le PLU communal, de la zone classée en « Zone aménagée ou pouvant être aménagée en vue de la pratique du ski » dans le document d'urbanisme de la commune et correspondant au domaine de la station de ski du Col du Rousset.

Au sein de cette zone, divers projets d'aménagements pourraient voir le jour, ce qui pourrait induire la destruction d'habitats d'intérêt communautaire. Pour autant, au sein de la zone déjà identifiée et validée dans le document d'urbanisme en vigueur, de tels aménagements sont inhérents et nécessaires au fonctionnement normal de la station de ski.

⇒ **L'extension** du périmètre sur le secteur de « Combe male », zone jouxtant la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux et le site Natura 2000 I27.

Sur sa partie haute, cette zone est constituée de milieux ouverts et d'une pinède de pins à crochets, habitat favorable au Tétràs Lyre.

La Combe, exposée plein Nord, encaissée et humide dans sa partie basse, semble intéressante pour la diversité végétale et animale.

Cette proposition de zonage sur cette combe s'appuie sur le périmètre de protection de captage reporté sur le document d'urbanisme de la commune zonage Np « Secteur naturel de protection des captages d'eau potable ».

Les surfaces concernées par cette demande sont recensées comme suit :

Zone exclue du périmètre : Surface totale : 165 ha dont

Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires*	Superficie (ha)
Nardaie (6430*)	14,46
Pelouses alpines (6170)	65,61
Lapiaz	7,61
Hêtraies	10,9
Total Habitats IC et PR	98,58

Zone rajoutée au périmètre : Surface totale : 163 ha dont

Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires*	Superficie (ha)
Nardaie (6430*)	7
Pelouses alpines (6170)	5,27
Pelouses sèches	1,75
Lapiaz	3,3
Éboulis	5,75
Pinède de Pins à crochet*	4,5
Hêtraies	85
Total Habitats IC et PR	112

Questions diverses

Parc éolien : Une demande de rencontre par la société EOLFI a été faite par rapport à une zone de notre commune pour l'éventuelle mise en place d'un parc éolien. Une petite commission composée de Jacques L'Huillier, Francis Chevreux et Christine Cottin a été mise en place de façon à recevoir cette société.

Marché de producteurs et artisans locaux : Un petit groupe de producteurs et artisans du canton est souhaiterait mettre en place, sur notre commune, un marché de producteurs et artisans locaux.

Le conseil municipal est tout à fait favorable à ce projet qui pourrait se situer sur la place du village, plutôt le lundi de façon à être complémentaire au marché de La Chapelle en Vrs.

Ecole : Suite à la démission de Florence Pesenti, Christine Cottin représentera la commune lors des conseil d'école.

Séance terminée à 0h15.

Prochaine séance fixée au lundi 16/03/2015 à 20h00.